

## **DECISION N° 2023-17**

**OBJET : Marché SID23A – Maîtrise d’œuvre pour la réalisation d’un parcours de visite scénographique sur le thème de la gestion des déchets ménagers au centre Azalys – Signature**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l’article L. 5211-9 ;

**VU** la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 20 septembre 2022, aux fins de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l’exécution et le règlement des marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des marchés publics d’un montant global initial inférieur ou égal à 300 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs modifications ;

**CONSIDERANT** le souhait du Syndicat créer un parcours pédagogique, localisé sur le centre AZALYS, qui dispose de vastes espaces adaptés à cela, afin de sensibiliser un large public (notamment les scolaires) sur le devenir des différents déchets ménagers (déchets recyclables, ordures ménagères résiduelles et biodéchets) ;

**CONSIDERANT** en conséquence la nécessité de confier à un opérateur la prestation de maîtrise d’œuvre pour la réalisation d’un parcours de visite scénographique sur le thème de la gestion des déchets ménagers au centre Azalys situé à Carrières-sous-Poissy ;

**CONSIDERANT** que la procédure est menée en procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 1° du code de la commande publique ;

**CONSIDERANT** l’analyse des deux offres reçues conformément aux critères d’analyse des offres définis préalablement à la mise en concurrence du marché ;

**CONSIDERANT** que le prestataire AGENCE LES RECREATEURS présente l’offre économiquement la plus avantageuse au terme de l’analyse des offres ;

**Le Président du Syndicat intercommunal VALOSEINE,**

### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** De confier la prestation SID23A de maîtrise d’œuvre pour la réalisation d’un parcours de visite scénographique sur le thème de la gestion des déchets ménagers au centre Azalys à la société AGENCE LES RECREATEURS (mandataire de groupement solidaire) sise 22 passage Saint-Bernard 75 011 Paris - Siret 503 114 514 00048.

**ARTICLE 2 :** De signer le marché public afférent pour un montant forfaitaire de 76 500 euros HT soit 91 800 euros TTC et pour une durée allant de sa date de notification jusqu’à la réalisation complète des prestations dans les délais d’exécution prescrits par les documents contractuels.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 12/07/2023  
Transmis en Préfecture et affiché le 12/07/2023

Accusé de réception en préfecture  
078-200062461-20230712-2023-17-AR  
Date de télétransmission : 12/07/2023  
Date de réception préfecture : 12/07/2023

**François DAZELLE**  
Président du Syndicat Intercommunal